



Communauté de Communes
Cœur de Loire



GUIDE DECHETS POUR LES PROFESSIONNELS

Annay | Alligny-Cosne | Bulcy | Cessy-les-Bois | Châteauneuf-Val-de-Bargis | Ciez | Colmery | Cosne-Cours- sur-Loire | Couloutre | Donzy | Garchy | La Celle- sur-Loire | Ménestreau | Mesves-sur-Loire | Myennes | Neuvy-sur-Loire | Perroy | Pougny | Pouilly-sur-Loire | Saint-Andelain | Saint-Laurent-l'Abbaye | Saint-Loup | Saint-Malo-en-Donziois | Saint-Martin-sur-Nohain | Saint-Père | Saint-Quentin-sur-Nohain | Sainte-Colombe-des-bois | Suilly-la-Tour | Tracy-sur-Loire | Vielmanay

SOMMAIRE

- Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères **page 3**
- Redevance spéciale..... **page 3**
- DIB : Collecte par entreprises privées..... **page 3**
- Jours de collecte des DIB..... **page 4**
- Règlement de collecte..... **page 5**
- Tri des Déchets **page 6**
- Collecte des cartons..... **page 7**
- Horaire des déchèteries..... **page 8**
 - Les déchets acceptés..... **page 9**
 - Les déchets refusés..... **page 9**
- Règlement de déchèterie..... **page 10**
- Tarifs..... **page 11**
- Huiles alimentaires usagées..... **page 11**



Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont des **déchets professionnels** mais qui, eu égard à leurs caractéristiques (non dangereux et non inertes) et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Pour rappel, depuis Juillet 2016 **les professionnels ont l'obligation de trier 5 flux de déchets** : papier/carton, métal, plastique, verre et bois. Ceux-ci ne seront pas collectés dans les DIB. (*Art. R 543-66 à 72 du Code de l'Environnement - décret n°2016-288 du 10 mars 2016.*)

Redevance spéciale

Attention, la Communauté de Communes **n'est pas dans l'obligation** d'assurer la collecte des DIB, c'est pourquoi si vous produisez **plus de 750 litres** de DIB par collecte, vous êtes contraint de **payer une redevance spéciale** prévue à l'article L.2333-78 du CGCT. Le montant de celle-ci est **révisé chaque année** par le Conseil Communautaire et est **consultable** sur notre site internet www.coeurdeloire.fr

A titre informative, en 2022 la redevance spéciale est de 245 € la tonne.

DIB : Collecte par entreprises privées

Vous pouvez également contacter des entreprises privées pour collecter et traiter vos Déchets Industriels Banals (DIB) et cartons :

- Maison Jeanjirard : 3 Rue des Limes, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire - 03 86 28 41 70
- RVDL : Zone artisanale Champs du Latin - 58200 Cosne-sur-Loire - 03 86 27 10 21
- VEOLIA : 1 rue Joseph Marie Jacquard, 58640 Varennes-Vauzelles - 03 86 60 94 37
- SUEZ : 16, rue Georges Dufaud, 58000 Nevers - 03 86 93 00 60
- ASTRADEC : 6 route de la zone Industrielle - 58000 Saint-Eloi - 09 66 86 18 45
- MEMPONTEL : Les Merisiers - 18800 Baugy - 02 48 26 18 04



Jours de collecte

La collecte par la Communauté de Communes a lieu à partir de 5h. Pour être sûrs d'être collectées, les poubelles doivent être sorties **sur le domaine public, la veille au soir à 19h** et les sacs ne doivent **pas peser plus de 10 kilos**.

Lundi

Ciez, Cosne-Cours-sur-Loire (centre-ville et extérieur), Couloutre, Les Loges, Ménestreau, Perroy, Tracy-sur-Loire, Saint-Andelain.

Mardi

Annay, Le Bouchot et Charenton , Les Cottreaux / Quartier Saint Laurent, Donzy (bourg), Montchevreau, Neuvy-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Villechaud.

Mercredi

Alligny-Cosne, Bulcy, Cours, Garchy, La Celle-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, Myennes, Pougny, Saint-Loup, Cessy-les-Bois, Colmery, Saint-Malo-en-Donziois, La Bretonnière.

Jeudi

Châteauneuf-Val-de-Bargis, Cosne-Cours-sur-Loire (centre-ville et extérieur), Suilly-la-Tour, Vielmanay.

Vendredi

Les Cottreaux / Quartier Saint Laurent, , Donzy (bourg et extérieur), Montchevreau, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Père, Saint-Quentin-sur-Nohain, Villechaud.

Règlement de collecte

La collecte des déchets est encadrée par un règlement. Vous pouvez le consulter sur notre site internet : www.coeurdeloire.fr.

Voici les points essentiels à retenir :

Conteneurs (bacs roulants)

La CC Cœur de Loire **ne distribue pas de bacs roulants** pour les déchets industriels banals. Pour les professionnels qui souhaitent s'équiper d'un conteneur, la collectivité demande **des bacs roulants normés NF ou CE** (adaptés aux lève-conteneurs des véhicules de collecte), en vente dans les magasins de bricolage.

Les déchets en vrac présentés dans un conteneur non homologué ne seront pas collectés.

Jours fériés

Lors des jours fériés, **des modifications de collecte** ont lieu. Elles sont **consultables** sur le site internet de la collectivité, dans les mairies, la presse ou peut être obtenu au 03 86 28 92 92.

Non-conformité

Si le contenu de votre poubelle n'est pas conforme aux consignes de tri du territoire, les **déchets ne seront pas collectés**. Un message de non-conformité sera apposé. Vous devrez rentrer le ou les récipients non collectés, **en extraire les erreurs de tri** afin de le présenter à la collecte suivante.

Sacs éventrés

Le ramassage des déchets issus d'un sac présenté éventré est **à la charge du professionnel**. Si le sac est abîmé par les agents de collecte, ces derniers assurent le nettoyage (seul juge : les agents de collecte).



Tri des déchets

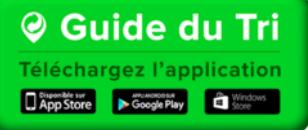


Le tri des déchets est obligatoire.
(Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement)

Au sein de notre territoire, les **emballages, papiers et verre** doivent être déposés **EN VRAC** dans les Points d'Apport Volontaire.

Afin de connaître les consignes de tri du territoire, vous pouvez **consulter notre guide du tri** sur notre site internet : www.coeurdeoire.fr ou en version papier dans tous nos services.

Nous vous invitons aussi à télécharger l'application mobile « **Guide du tri - CITEO** » qui vous guidera vers les bornes de tri les plus proche et vous permettra de bien trier.



Tous les sacs contenant des déchets n'appartenant pas aux ordures ménagères seront **refusés** (fleurs, cartons, litières, terre, bois, verre, métal, déchets automobiles...). Il vous appartiendra **de trouver une solution** et de **re-trier** les poubelles refusées.



Déchèterie

Pour rappel, la **majorité des déchets refusés** dans ordures ménagères doivent être apportés en **déchèterie ou déchèterie professionnelle**.



Collecte des cartons

Collecte
annulée les
jours fériés

Une collecte gratuite des cartons des artisans et commerçants a lieu (avec une limite de 750L par collecte) :

Tous les jeudis pour les professionnels de Cosne-Cours-sur-Loire, La-Celle-sur-Loire, Myennes et Neuvy-sur-Loire.

Les jeudis des semaines impaires pour les professionnels d'Annay, Pougny et Saint-Père (en plus des communes listées précédemment).

Les vendredis des semaines impaires pour les professionnels de toutes les autres communes du territoire.

Les cartons doivent être soigneusement triés, pliés ou coupés et liés en paquet.



Les commerçants qui souhaiteraient avoir des informations et bénéficier de ce service peuvent contacter le **03.86.39.39.49** afin de signer une **convention**.

Attention **un délai d'enregistrement** est nécessaire **avant la première collecte**.



Les cartons peuvent aussi être apportés sur les trois déchèteries du territoire. Un bon de livraison sera établi par le gardien.



Horaires des déchèteries

Trois déchèteries sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire : à **Cosne-Cours-sur-Loire**, **Donzy** et **Saint-Quentin-sur-Nohain**.

Donzy

Route de Sainte-Colombe

03 86 39 36 43

•

1er avril > 30 septembre*

Lundi : 13h30 > 18h30

Mardi : 9h > 12h

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Vendredi : 13h30 > 18h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

•

1er octobre > 31 mars

Lundi : 13h30 > 17h30

Mardi : 9h > 12h

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Vendredi : 13h30 > 17h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Cosne-Cours-sur-Loire

Route d'Alligny, RD 14

03 86 26 05 83

•

1er avril > 30 septembre

Lundi et Samedi : 9h > 18h30

Du mardi au vendredi :

9h > 12h et 13h30 > 18h30

•

1er octobre > 31 mars

Du lundi au samedi :

9h > 12h et 13h30 > 17h30

Saint-Quentin-sur-Nohain

RD 28, 58150

03 86 39 06 32

•

1er avril > 30 septembre

Lundi : 13h30 > 18h30

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Jeudi : 13h30 > 18h30

Vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

•

1er octobre > 31 mars

Lundi : 13h30 > 17h30

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Jeudi : 13h30 > 17h30

Vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

En cas d'alerte canicule orange du département les déchèteries sont ouvertes de 7h à 13h quelque soit le jour de la semaine (sauf le dimanche).



Les déchets acceptés



CARTONS



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS VERTS



BOIS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS / GRAVATS



AMEUBLEMENT



BATTERIES

PILES ET
ACCUMULATEURSPLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

TEXTILES



LAMPES



CARTOUCHES ENCRE

Les déchets refusés



DÉEE

DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)

L'apport de déchets dangereux, électriques ou électriques, par les professionnels **n'est pas autorisé** sur les déchèteries communautaires.

Néanmoins, une opération de collecte de ces déchets est organisée à la déchèterie de Cosne une fois par an (tarif préférentiel).



AMIANTE

PNEUS POIDS
LOURDS

L'amiante, les pneus de poids lourds et les bouteilles de gaz sont à apporter à la **déchèterie professionnelle** de Nevers (5 impasse des Taupières) ou chez un autre **professionnel** (Jeanjirard ou RVDL).



BOUTEILLES DE GAZ



Règlement de déchèterie

Les déchèteries sont encadrées par un règlement.

Vous pouvez le consulter sur notre site internet :
www.coeurdeloire.fr.



Voici les points essentiels à retenir :

Tarification

L'accès aux trois déchèteries est **payante** pour les professionnels.

Cartes d'accès

Les cartes d'accès sont délivrées **gratuitement** sous présentation d'un **extrait de Kbis** au siège de la Collectivité (4 place Georges Clemenceau - Cosne-sur-Loire) ou au pôle basé à Donzy (18 Rue Général Leclerc - Donzy).

Jours fériés

Les déchèteries de Cosne-Cours-Sur-Loire, Donzy et Saint-Quentin-Sur-Nohain sont **fermées les jours fériés**.

Récupération d'objets :

Il est formellement **interdit** aux agents et usagers de la déchèterie de se livrer à tout trocs ou récupération d'objets sur les sites.

Bâchage des remorques

Lors des apports en déchèterie, il est **obligatoire de bâcher** les remorques et/ou camions transportant des déchets avec un filet ou une bâche, afin de ne pas perdre ces derniers (Code de la route R312-19).

Tarifs 2022

Déchèterie de Cosne sur Loire	Déchets verts	6,80 € le m ³
	Encombrants	26,01 € le m ³
	Ferraille	2,45 € le m ³
	Cartons	2,45 € le m ³
	Gravats	26,01 € le m ³
	Bois	26,01 € le m ³
Plateforme de compostage	Déchets verts < 5 tonnes	42 € la tonne
	Déchets verts > 5 tonnes	37 € la tonne
Déchèterie de Donzy et de Saint Quentin Sur Nohain	Déchets verts	7 € le m ³
	Encombrants	8 € le m ³
	Ferraille	4 € le m ³
	Cartons	2,50 € le m ³
	Gravats	7 € le m ³
	Bois	7 € le m ³

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif ; ils peuvent varier.

Huiles alimentaires usagées

Les Huiles Alimentaires Usagées (HAU) ne doivent pas être mélangées avec les ordures ménagères ni être apportées en déchèterie.

A ce titre, elles doivent être collectées par des sociétés spécialisées et faire l'objet d'un **bordereau d'enlèvement** avec mention de la **träçabilité**.

Sur notre territoire, **Collect'ECT 89** met à disposition des fûts propres (aux normes d'hygiène en vigueur) et se charge de collecter **gratuitement** les huiles alimentaires usagées des professionnels.

Coll'ECT 89

06 81 39 12 00

www.collect89.fr



N'hésitez pas à les contacter !

Communauté de Communes Cœur de Loire

Service Prévention Collecte et
Traitements des Déchets

4 place Georges Clémenceau
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Téléphone : 03 86 28 92 92

Mail : contact@coeurdeloire.fr

Site internet : www.coeurdeloire.fr

